



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JANVIER 2010

### I -URBANISME :

#### 1-) Droit de Prémption Urbain :

Le conseil municipal renonce au droit de prémption à l'occasion des aliénations des biens suivants :

- la propriété bâtie sise 36 Avenue de la Gare, cadastrée sect AB n°454 =1536 m<sup>2</sup> ;
- la propriété bâtie sise au village de Tréguiily, cadastrée sect YO N°67 = 1470m<sup>2</sup> ;
- la propriété non bâtie sise au village du Génandré, cadastrée sect ZO N°80 p = 1984 m<sup>2</sup>

**Délégation du droit de prémption au profit du Maire :** A l'intérieur du périmètre du Droit de Prémption Urbain, toutes les cessions de biens dans une zone U ou AU doivent faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner permettant au Conseil Municipal de se prononcer, dans un délai de 2 mois, sur l'intérêt d'acquérir par la Commune. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal décide de donner délégation au Maire pour statuer, au nom de la commune, après avis de la commission d'urbanisme, sur les déclarations d'intention d'aliéner des zones UD situées en dehors de l'agglomération Zones UD sur le Plan Local d'Urbanisme.

**2-)Pays des Vallons de Vilaine ; projet de service à la population:** Le Pays des Vallons de Vilaine démarre un travail d'étude et de concertation sur les services à la population en vue de la réalisation d'un projet de services pour le territoire. Cette démarche émane de la commission services à la population. La 1<sup>ère</sup> étape concerne le diagnostic dans les domaines de la santé, des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées ainsi que les services pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Ce volet diagnostic du projet de services préfigure l'Analyse des Besoins Sociaux que chaque CCAS est tenu de réaliser.

M. Christophe ROUL est désigné en qualité de référent local titulaire et Mme Nadine VOLAND en qualité de suppléante.

#### 3-) Enquête publique sur le dossier présenté par la SAS CARGILL FRANCE en vue d'une régularisation administrative et extension du plan d'épandage pour son établissement situé 40 Rue de la Gicquelaie à REDON;

Une enquête publique d'une durée d'un mois s'est déroulée du 7 décembre 2009 au 15 janvier 2010 sur le dossier présenté par la SAS CARGILL France en vue d'une régularisation administrative et d'une extension du plan d'épandage pour son établissement situé au 40, Rue de la Gicquelaie à REDON ; Le territoire de la commune de Messac est concerné au titre de l'exploitation de trois parcelles cadastrées section ZS 0017, ZS 0018, ZT 0017 représentant une superficie totale de 1ha99a 60 a. Conformément à l'article R 512-20 du Code de l'Environnement, invité à donner son avis sur le dossier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote à bulletin secret :

Votants = 18 ; Abstentions = 09 ; Exprimés = 09 ; Pour = 08 ; Contre = 01

Emet un avis favorable à la demande d'autorisation.

**4-)Modification du Plan Local d'Urbanisme :** A l'unanimité moins une voix, le conseil municipal approuve la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme telle que présentée comprenant la prise en compte des observations reçues mineures ou règlementaires reçues au cours de l'enquête. Les études relatives aux révisions simplifiées se poursuivent.

En ce qui concerne l'étude intercommunale relative à l'évolution de la station d'épuration, les conclusions du bureau seront présentées au cours d'une prochaine réunion fixée LUNDI 25 JANVIER à GUIPRY ;



**5) Projet de création de cellules commerciales à ED :** ce projet a reçu un avis favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 13 janvier 2010 pour une superficie de 1600 m<sup>2</sup>.  
M. le Maire informe que la station service est reprise en totalité par la Société CARDINAL de BAIN DE BRETAGNE ;

**Programme européen leader du Pays des Vallons de Vilaine :** le comité de programmation a donné une suite défavorable au dossier présenté sur le projet « faites des fours ».

## **II- BATIMENTS COMMUNAUX :**

### **1-) Modification d'enseigne et du locataire cellule commerciale de Bonabry.**

M. le Maire est autorisé à signer un nouveau bail concernant la cellule qui était occupée par un commerce de vêtements.

## **III- FINANCES / PERSONNEL / AFFAIRES SCOLAIRES :**

1-)Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la prolongation de deux contrats de travail dans le cadre de Contrat Unique d'insertion (CUI) pour un agent au service technique et un autre au service périscolaire de garderie et restauration.

### **2-)Rapports et Conclusions de l'enquête publique concernant la rétrocession de 3 délaissés de chemins ruraux:**

- Au village de Chanteloup ;
- Au village de La Chinaudais ;
- Au village du Genetay.

Aucune observation n'a été enregistrée au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 au 21 décembre. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'aliénation des 3 délaissés.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Conseil Municipal des Jeunes : Le projet de séjour au Mali avance sous l'impulsion de Paul BANAS, animateur jeunesse. Des actions sont réalisées par les jeunes en vue de contribuer au financement du voyage. Une prochaine réunion avec les parents est fixée samedi 6 février à 10 h00, à l'espace jeunes. En ce qui concerne le local, la commune attend la réception définitive et l'alimentation électrique pour l'aménagement des abords et le déménagement.
- Point sur l'avancement du dossier MARPA : rapport de la dernière réunion avec M. DENIEL, vice président chargé des affaires sociales et M. VIGOUR au Conseil Général. En vue de mieux répondre à la dépendance, une proposition de financement de compétences de soins infirmiers au moyen d'un forfait soins versé à l'établissement. Des questions restent à l'étude concernant le financement de la structure : travaux de mise aux normes du bâtiment ; coût prévisionnel de fonctionnement sur les budgets à venir.

Le Maire, Thierry BEAUJOUAN